

Bureau météorologique.

Washington, 2 juin - Indications pour la Louisiane - Temps parti couvert samedi et dimanche; vents légers frais du sud.

L'ABELLE DE DEMAIN.

SOMMAIRE.

Histoire de Chasse. Le Premier Distillateur. Monologue - Plaidoyer Anti-Congrès. La "Pleureuse du Coin Maudit". Marie la Modiste, feuilleton. Fleur d'Hiver, poésie. Mondanité, Chiffon. L'Actualité, etc.

LES TRAVAUX PUBLICS

Nouvelle-Orléans

On a souvent reproché à notre Conseil de ville de se montrer chiche dans ses allocations, quand il s'agit d'améliorations à apporter dans notre voirie et à nos édifices publics. Ce reproche, nos édiles semblent ne pas le mériter, cette année. Les travaux qu'ils ont ordonnés et dont quelques-uns, les plus importants, sont en cours d'exécution, coûtent des sommes considérables.

En y ajoutant ceux qui sont encore à l'état de projet ou n'ont pas encore été l'objet de budgets, on arrive à un chiffre de \$1,200,000. C'est trop, sans doute pour une ville pauvre comme la nôtre, qui a tant de charges à supporter, tant d'obligations à remplir, et dont, parfois les recettes suffisent à peine à faire face aux dépenses courantes.

Allons-nous donc abandonner des travaux qui sont indispensables, renoncer à des projets dont nous attendons avec impatience la réalisation, tourner le dos au progrès et laisser croûper indéfiniment notre ville dans la crasse où elle se débat honteusement et désespérément, sous prétexte que nous n'avons pas le droit d'engager l'avenir, comme le prétendent certains administrateurs à courte vue, à idées étroites? Pourquoi n'engagerions-nous pas l'avenir pour son bien? Le passé, un passé détestable, ne nous a-t-il pas que trop engagés, pour notre malheur, par ses maladroites, ses aveuglements et ses complaisances coupables?

Pourquoi nos successeurs n'accepteraient-ils pas une partie des charges qui nous sont imposées, quand nous sommes obligés d'assumer toutes celles que nous ont imposées nos tristes prédécesseurs?

N'y a-t-il pas, dans tous les pays, et dans toutes les communautés du monde, solidarité entre le présent et le passé, entre l'avenir et le présent? Où en seraient les grandes villes qui nous ont devancés dans la voie du progrès et dont nous envions le sort, si elles avaient raisonné d'une autre façon et agi en conséquence?

Qui ne sait que les travaux publics, sont pour un état, pour une communauté, la source la plus féconde de prospérité? C'est une vérité reconnue par tous les économistes des deux mondes.

Ne regimbons donc pas contre les travaux qui sont en cours de construction parmi nous. Quoi qu'il arrive, soyons persuadés qu'ils nous rapporteront en profit le centuple de ce qu'ils nous auront coûté.

Souvenir de la campagne de 1870.

La "Revue hebdomadaire" vient de publier la traduction d'un intéressant "Journal" de la campagne de 1870, écrit par un sous-officier bavarois. Parmi les nombreuses particularités dignes de remarque contenues dans ce journal, l'une des plus curieuses est l'antipathie violente que le sous-officier en question exprime à chaque occasion contre les Prussiens, et est aussi vive chez tous ses compatriotes que chez lui. Il parle des Français, ses ennemis en beaucoup meilleurs termes que de ses alliés de l'Allemagne du Nord. A tout moment, ce sont des plaintes ou des récriminations sur la grossièreté, sur la sottise, sur la rudesse des officiers et des soldats. Nous reproduisons ici un passage qui montrera à quel point les rapports étaient peu cordiaux entre les diverses nationalités allemandes.

Blessés gravement dans un des combats autour d'Orléans, notre sous-officier, après un séjour à l'hôpital, avait été dirigé sur Versailles, avec d'autres Bavarois, pour être ramené dans ses foyers. Voici comment les traitèrent les autorités prussiennes de Versailles et quels sentiments ce traitement leur inspira. D'abord, on négligea à peu près de les nourrir. On oublia de les panser. Puis, sans rien entendre, on leur intima l'ordre de partir immédiatement pour la gare. L'estomac creux, nous nous bâtons de faire nos paquets. Dans la cour nous attend

un major prussien à cheval. Il nous aligne et, procédé un peu rapide, il nous fait partir au pas. Blessés comme nous le sommes, nous laissons M. le major chevaucher en avant, nous contentant de suivre du plus près possible. A la gare, on nous oblige, nous, Bavarois, à rester debout au dehors. Les Prussiens, en revanche, sont autorisés à entrer. Après une demi-heure de station à l'extérieur, voyant que personne ne se préoccupe de nous, fatigués d'attendre, et de notre propre initiative, nous pénétrons sous le rail.

Comme je suis le plus gravement blessé, mes camarades me demandent d'être leur interprète. Je m'approche du major. Très respectueusement, je le prie de me désigner une place, car les douleurs que j'éprouve ne me permettent pas de rester debout plus longtemps. « Attendez! me répondit-il. J'ai besoin de casser mes hommes. Je périrai alors le sentiment de l'obéissance. « Monsieur le major, dis-je d'un ton sec, je suis gravement blessé. Quoique Bavarois, je crois avoir droit aux mêmes égards que vos hommes. » Me tournant le dos pour toute réplique, il nous fait donner un fourgon de marchandises, tandis que ses gens occupent des voitures de Ire, 2e et 3e classes. Nous nous mordons les lèvres en nous glissant dans le fourgon: et c'est avec des malédictions que nous quittons le lieu quand le train s'ébranle. Mourant de faim, couché dans un coin malgré mes douloureuses blessures, je me laisse aller à de tristes réflexions. « Un pareil traitement doit-il être le prix de ce que nous avons fait, de ce que nous avons souffert? Bavarois que nous sommes, devons-nous, après l'œuvre accomplie, être remerciés de la sorte, ravalés au rang d'Allemands de second ordre? Mon voisin, un bon vieux Bavarois, lit sans doute sur mon visage ce que je pense. Il me frappe sur l'épaule: « Ne te fâche pas, me dit-il, nous serons bientôt chez nous, et alors nous nous moquerons bien de ces gens-là. »

La Conférence de La Haye.

Premiers tiraillements - Les présidences des commissions - Laborieux pourparlers - Accord intervenu. D'un correspondant. Durant les journées des 22 et 23 mai, les chefs des délégations envoyées au Congrès n'ont pas cessé de tenir des conférences, tantôt chez L. H., tantôt chez l'autre, pour établir une entente préalable sur le choix des membres de leurs bureaux respectifs.

L'entente semble avoir présenté de nombreuses difficultés pratiques, ce qui a donné naissance à divers bruits faux ou exagérés. C'est ainsi que le comte de Münster se retirerait de la Conférence. Il est nécessaire d'être en garde contre ces sortes de bruits qui émanent souvent de sources peu recommandables. Il est probable que le bruit au sujet de M. de Münster provient de ce fait qu'il n'est inscrit pour aucune commission, alors que tous les autres chefs de délégation des grandes puissances sont inscrits pour une ou deux, ou même trois commissions.

Ce n'est que ce soir, après des pourparlers qui ont duré quarante-huit heures, qu'un accord est intervenu, sur la nomination des présidents des trois commissions, mais le programme de demain a été changé.

La première commission, qui devait se réunir à dix heures, se réunira à quatre heures de l'après-midi. Tous les premiers délégués viennent d'être convoqués à une réunion au palais du Bois. On leur fera connaître l'accord intervenu aujourd'hui entre les grandes puissances.

La Conférence tiendra, à midi, une séance plénière (officielle) pour l'acceptation officielle de l'accord sur les présidences.

La seconde commission tiendra sa première séance, comme elle a été fixée, à deux heures de l'après-midi.

Quelques interviews. Dans une interview, M. White, chef de la délégation américaine, a déclaré que la situation est bonne. Le premier travail d'organisation a été bien effectué. Je suis plein d'espoir, a dit M. White, qui se sera possible d'atteindre un but pratique et utile. Le scepticisme des premiers jours doit faire place à de sérieuses espérances, sans toutefois rien exagérer.

Les paroles de l'empereur d'Allemagne ont contribué à améliorer la situation. Je crois que nous pourrions arriver à un certain résultat au sujet de la médiation et de l'arbitrage. Il sera, sans doute, impossible de leur donner un caractère obligatoire, mais, tout au moins, on pourra leur donner un caractère facultatif. Je crois qu'après la Conférence, les puissances verront qu'elles ont à leur disposition un moyen de régler leurs différends autre que celui de la guerre. Cela constituera un immense progrès.

J'ai également la confiance que d'importantes améliorations pourront être apportées dans les lois en usage de la guerre, pour humaniser la guerre, spécialement en

étendant à la guerre navale la Convention de Genève de 1864, sur la guerre de terre, et en augmentant la protection de la propriété privée dans les guerres navales.

Un autre chef de délégation, ambassadeur distingué, qui représente une grande puissance, a tenu, dans une interview, le langage suivant: Le fait que les délégués de toutes les puissances sont réunis à La Haye, que l'empereur de Russie a pu réussir à convoquer la Conférence de la paix, est d'une immense importance. C'est surtout une indication que le souverain de la Russie orientale son régime vers la Russie et marque son intention formelle de ne pas se lancer dans des guerres, et une pareille indication constitue un fait qui exercera une grande influence dans le monde en faveur de la paix.

Quant aux résultats pratiques et immédiats qui peuvent sortir de la Conférence, nous devons espérer que nous serons en mesure, quand nous aurons fini nos travaux, de pouvoir adresser à nos gouvernements des recommandations pratiques en faveur de la paix et de l'humanisation de la guerre.

Un troisième chef de délégation, ayant une haute situation dans son pays, et dont le pays est particulièrement intéressé dans les résultats de la Conférence, par suite des événements récents, a exprimé son opinion comme suit: Le sentiment qui domine les délégués de La Haye est celui de l'immense responsabilité qui pèse sur eux envers leurs gouvernements respectifs, envers l'opinion publique de tous les pays, et qui semble rendre impossible que la Conférence se sépare sans avoir rien fait. Ce que j'ai vu depuis mon arrivée à La Haye me prouve que chaque délégué est profondément pénétré de cette responsabilité d'humanité. L'intérêt des peuples et l'opinion publique font un devoir impérieux de travailler dans le sein de la paix et d'enlever ainsi un argument redoutable au mouvement socialiste.

Les indications qui ont été développées samedi par M. de Staal sont parfaitement exactes. Elles répondent à l'opinion de tous les délégués, qui sont unanimes à penser que beaucoup peut être fait pour humaniser la guerre et pour rendre beaucoup plus rare le généralisme de la médiation; mais il semble fort difficile de prendre une décision pratique au sujet de la réduction des armements. Aussi, l'opinion publique est que cette question viendra loin derrière les deux autres dans les préoccupations du Congrès, dont le véritable but est de travailler à établir le moyen de résoudre sans guerre les difficultés internationales.

Un quatrième délégué, parlant dans le même sens, disait que les questions qui concernent le désarmement ne peuvent pas avoir à nos yeux une grande importance pratique.

Si, toutefois, a-t-il ajouté, la réduction des armements est un des buts principaux de la Conférence, le désarmement ne peut pas être réglé directement par un aréopage de diplomates; le désarmement graduel doit venir de lui-même, comme un résultat de la situation générale améliorée, de la raréfaction des guerres et de l'établissement de moyens faciles et pacifiques de résoudre toutes les difficultés entre les nations. C'est donc indirectement seulement que le Congrès peut ainsi servir, en améliorant la situation générale, à aider la cause de la réduction graduelle des armements.

Ajoutons à ces interviews que la plupart des délégués sont convaincus qu'ils rencontreront dans le travail des commissions de nombreuses difficultés de détails et que la durée de la Conférence sera longue. Cette opinion augmente à mesure qu'on approche du moment où les questions vont être entamées.

AMUSEMENTS. Parc Athlétique. Nous avons, hier soir, assisté aux plus brillantes exécutions, cette année, de l'orchestre du professeur Brooke. Il nous a procuré le plaisir d'entendre, en plein vent, s'il vous plaît, les meilleures pages de l'annuaire, de Wagner, et une fantaisie sur les maîtres-chanteurs, et une tarentelle d'Arditi qui a fait beaucoup d'effet.

Programme de ce soir. 1. Marche - Peoria. 2. Brooke. 3. Valse - Wedding Bells. 4. Fehabach. 5. Caractéristique - Faerner. 6. On the Plantation. 7. Medley - Avec les Minstrels. 8. Gavotte. 9. Intermède. 10. Promenade de 20 minutes. 11. Ouverture - Massanello. 12. Valse pour Mezzo Soprano. 13. Love in Springtime. 14. Arditi. 15. Miss Sibyl Sammis.

(A) Listen to me. (B) Masaniello. (C) Caprice Héroïque. Le Réveil du Lion. De Koutaki. Intermède. Les seurs Fanonchotti. Lumière Cinématographique. Willard Simms et Miss Jennie Graham. 6. Scènes de l'Opéra d'Ernani. Verdi. 10. Gavotte. The Sweetest of Them All. Rollinson. 11. Un Episode Chinois. Bendix. 12. Galop. Wiegand.

WEST END. L'orchestre Perkins obtient, chaque soir, de grands succès au West End, grâce aux excellents solistes qui s'y font applaudir. Nous cite-

rons, entr'autres, un duo pour flûte et clarinette; un quatuor de voix où figurent Miss Bates, Miss Haynes, M. Block et M. McAdam; et, enfin, la fameuse composition intitulée America, qui provoque toujours les bravos de l'assistance.

VENTES A L'ENCAIN.

Louis A. Richards

Année judiciaire - Mercredi, 5 juillet. Vente en partage de propriétés de choix du Premier District, Nos 922 à 924 rue Galien, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée Frank J. Letten et al. vs John et Lydia Pons et al. par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 2055 du docket, par Louis A. Richards, Encanteur. Bureau No 629 rue Commerce, MERCURE. D. J. de la Cour Civile de District, Nos 840 et 842 rue Commerce, près Baronne, le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 189